



**Dépôt d'une urne cinéraire sur une concession en cours de validité  
N° 2018/01**

Dicastère : travaux publics  
Décision du conseil du 26 février 2018

**Dépôt d'une urne cinéraire sur une concession en cours de validité**

le conseil communal de Courchapoix, édicte par la présente ordonnance, la manière dont seront déposées les urnes sur une concession.

Une urne cinéraire peut être déposée sur une tombe concessionnée. Dans ce cas, l'émolument demandé comprend la prolongation de la concession pour une durée de 20 ans. Cette prolongation commence à partir de la fin de la concession en cours.

L'urne peut être déposée par les proches ou par le voyer.

Le voyer sera présent lors du dépôt.

**Taxe**

La taxe de 250.- couvre les frais du dépôt et la nouvelle concession renouvelable de 20 ans.

**Inscription dans le registre des tombes**

L'inscription du dépôt de l'urne dans le registre des tombes est nécessaire pour les dispositions à prendre lors du nivellement de la tombe à la fin de la concession.

**Nivellement de la tombe**

Lors du nivellement de la tombe, le contenu des urnes découvertes sera déposé dans un endroit spécifique. L'urne elle-même sera évacuée.

approuvé par le conseil communal le 26 mars 2018 à Courchapoix

**Table des matières**

Dépôt d'une urne cinéraire sur une concession en cours de validité N° 2018/03.....	1
Dépôt d'une urne cinéraire sur une concession en cours de validité.....	1
Taxe.....	1
Inscription dans le registre des tombes.....	1
Nivellement de la tombe.....	1